

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Département de la Sarthe  
Commune de Saint-Georges-du-Bois

Délibération n°202411/12

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation et  
d'affichage : 25/10/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 05 novembre à dix-huit heures et  
quarante-cinq minutes

Nombre de conseillers  
En exercice : 17  
Présents : 16  
Votants : 16

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 25 octobre 2024 s'est  
réuni à la mairie sous la présidence de Monsieur Franck BRETEAU,  
maire

**PRÉSENTS** : ANNIC Ann, ANNIC Régis, GANDON Sébastien, HUBERT Florence, HULOT Valérie, LANDRY Jacques,  
LEBOUC Jacky, LELASSEUX Patrick, L'HELGUEN Patrick, MEUNIER Nathalie, MORVAN Dominique, ROBIN  
Murielle, ROPARS Martine, URIEN Jean-Pierre, VIRIEUX Jean-François

**ABSENTS ET EXCUSÉS** : LEFFRAY Stéphane

Mme ROBIN est élue secrétaire de séance.

**MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION 202408-02**

La délibération N°202408-02 du 27 août 2024, relative au bilan de l'accueil périscolaire et au vote des tarifs  
pour 2024-2025 se doit d'être précisée de la façon suivante :

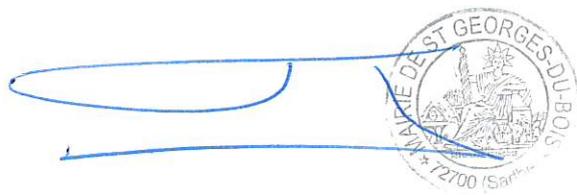
- La tarification de l'accueil périscolaire est appliquée au ¼ d'heure.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette précision.

Pour copie conforme,

LE MAIRE,

Franck BRETEAU

The image shows a handwritten signature in blue ink over a circular official seal. The seal contains the text 'MAIRIE DE SAINT GEORGES-DU-BOIS' and '72700 Sarthe' around a central emblem.